

PERSONNE MORALE			
Raison Sociale		SIRET	
Adresse		CP - Ville	
REPRESENTANT LEGAL / CLIENT PERSONNE PHYSIQUE			
Nom		Prénom	
Adresse		CP - Ville	

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire).

Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par SPERIS représentée par son Président, Olivier LECORNEC, pour répondre aux exigences réglementaires et au bon déroulement de nos missions de CGP/courtiers. Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation et jusqu'à cinq (5) ans après, et sont destinées à la société SPERIS, l'ensemble de son personnel et ses partenaires, ainsi qu'aux autorités de contrôle (AMF, ACPR, ORIAS, Syndicat Professionnel). Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant SPERIS à contact@speris.com. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

A- L'ENTREPRISE

SPERIS est une Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social 15 Chemin de la Crabe à TOULOUSE (31300), immatriculée au registre du commerce et des sociétés (RCS) de TOULOUSE sous le numéro 942 463 677, code APE 6622Z, immatriculée sur le registre unique tenu par l'ORIAS sous le numéro 25008380, enregistrée en qualité de Courtier d'assurance ou de réassurance auprès de l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers), représentée par Monsieur Olivier LECORNEC, en qualité de Président.

B- STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

SPERIS est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 25008380 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie courtier type B ;

le niveau de conseil susceptible d'être fourni : 1 ;

Adhérent à l'ANACOFI COURTAGE.

Les activités d'IAS sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

SPERIS dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

La couverture en Responsabilité Civile Professionnelle est souscrite auprès de CGPA sous le numéro : RCP82697.

Responsabilité Civile Professionnelle	Pour des montants de (par année d'assurance)
IAS	8.000.000 €

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

C- PARTENAIRES, COMPAGNIES, ETABLISSEMENT DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE

Partenaires pour lesquels l'Entreprise dispose d'un contrat de démarchage et ceux qui représentent au moins 10% de son CA :

Nom	Nature	Accord	Rémunération
April	Courtier	Courtage	Commissions
ENTORIA	Courtier	Courtage	Commissions
ERES	Courtier	Partenariat	Commissions
Intencial Patrimoine	Courtier	Partenariat	Commissions
Humanis	Assureur	Courtage	Commissions
SwissLife	Assureur	Courtage	Commissions
UAF Life Patrimoine	Courtier	Partenariat	Commissions
GSMC	Assureur	Courtage	Commissions
Vie +	Assureur	Courtage	Commissions
Murano	Courtier	Courtage	Commissions

La liste complète des partenaires peut être fournie sur simple demande par courrier simple au siège de SPERIS.

Notre cabinet ne prend pas en compte les facteurs de durabilité dans la sélection des instruments financiers qu'il est amené à vous proposer et/ou présenter.

D- MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Dans le cas d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels. Les frais d'ouverture de dossier donnent lieu à une facturation de 50,00 € HT (60,00 € TTC).

Les prestations de conseil et d'ingénierie patrimoniale donnent lieu à facturation d'honoraires en fonction de la complexité et de l'urgence du dossier :

Mode de facturation et rémunération en IAS :

- 150 € HT (180 € TTC) à 250 € HT (300 € TTC) de l'heure pour une mission simple
- 300 € HT (360 € TTC) de l'heure pour une mission urgente.

Pour la tarification de chaque intervention il convient de se reporter à la lettre de mission signée entre les parties.

E- MODE DE COMMUNICATION

SPERIS et ses clients peuvent être amenés à communiquer durant ou à l'issue des missions confiées. Cette communication pourra se faire par courrier, mail, fax, téléphone, visioconférence ou rendez-vous physique.

F- TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 09/05/2022)

Modalités de saisine de l'entreprise :

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : SPERIS - 15 Chemin de la Crabe – 31300 TOULOUSE

Par téléphone : 09 72 17 00 09 ou Mail : contact@speris.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi

92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités d'assurance :

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur>

assurances.org/Saisir+le+médiateur

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières :

Médiation de la consommation - ANM Conso

2 Rue de Colmar 94300 VINCENNES

Site internet : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

Date :

Client <i>Lu et approuvé</i>	Représentant légal / personne morale <i>Lu et approuvé</i>	Pour SPERIS <i>Lu et approuvé</i>
---------------------------------	---	--------------------------------------

**LISTE DES DOCUMENTS A NOUS COMMUNIQUER
POUR L'OUVERTURE DE VOTRE DOSSIER**

Personne Physique : ☐ Copie de la pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Titre de Séjour) ☐ Copie 2^{ème} pièce d'identité en cas d'entrée en relation à distance ☐ Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (Electricité, Eau, Gaz, Téléphone, ...) ☐ Copie de votre dernier avis d'imposition (Toutes les pages)	Personne Morale : ☐ Copie de la pièce d'identité en cours de validité du représentant légal ☐ Copie 2^{ème} pièce d'identité en cas d'entrée en relation à distance ☐ Extrait KBis de moins de 3 mois ☐ Copie des statuts à jour et certifiée conforme à l'original ☐ Copie de la dernière liasse fiscale
--	---